

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Ret

AMENDEMENT

N° 512

présenté par

M. Carrez

ARTICLE 5

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le n° 511 de suppression de la contribution prévue à l'article 5.